

<https://www.snetap-fsu.fr/Examen-professionnel-pour-l-acces-au-corps-des-attaches-d-administration-de-l-8928.html>



# Examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat

- Métiers - Administratif.ve -

Date de mise en ligne : mercredi 5 février 2025

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

Un arrêté du 31/01/2025 annonce l'examen professionnel pour accès au corps des attaché-es d'Administration de l'État, cet arrêté est disponible sur le site légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051107902>

Une note de service sera publiée prochainement sur B.O. Agri.

Le nombre de places offertes est de 20.

## Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 05/02/2025 au 07/03/2025 à minuit (heure de Paris).

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 21/03/2025.

## Épreuves :

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera dans les centres ouverts sur le territoire national le 15/05/2025.

Les candidat-es déclaré-es admissibles à l'examen professionnel doivent déposer votre dossier [RAEP](#) avant le 01/09/2025.

L'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel se déroulera à Paris à partir du 06/10/2025.

Les dispositions spécifiques pour les candidat-es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Attention, obtenir cet examen professionnel engage à une obligation de mobilité.

## Pour vous aider à préparer cet examen :

1 - Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

2 - Des informations utiles sur le site : [concours.agriculture.gouv.fr/](https://concours.agriculture.gouv.fr/) :

- Consultez les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes pour comprendre les exigences de l'examen.
- Pratiquez avec les annales des épreuves passées pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
- Prenez connaissance des arrêtés fixant la composition des jurys pour savoir qui évaluera les épreuves.
- Vérifiez les programmes des épreuves pour connaître les sujets qui seront abordés.
- Consultez les plannings des épreuves orales.
- Retrouvez les résultats d'admissibilité et d'admission pour connaître votre statut après chaque épreuve.

### 3 - Des formations d'aide à la préparation :

Vous pouvez consulter le site Internet de la formation continue : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>

Des formations "Dossier RAEP" et "Préparation à l'oral" pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.

Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle "Safire" : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.